

SUCCESSION

FORMULAIRE D'INSTRUCTIONS MEDIRECT

1. INTRODUCTION

Aussitôt que nous recevons une notification de décès d'un client MeDirect ou de son conjoint, une liste fiscale contenant un aperçu de tous les comptes et avoirs détenus par la personne décédée est envoyée à l'administration de l'Enregistrement. Par ailleurs, un certain nombre de documents doivent être fournis à MeDirect. Les comptes concernés seront bloqués et aucune transaction ne pourra être exécutée tant que tous les documents n'auront pas été reçus.

Le débloqué des comptes ne peut avoir lieu que sur présentation des documents suivants :

- 1. Un certificat de décès ;*
- 2. Un certificat ou acte d'hérédité;*
- 3. Une copie de la carte d'identité (recto et verso) de tous les héritiers.*
- 4. Une copie du relevé bancaire indiquant le nom et coordonnées bancaires de chaque héritier.*
- 5. A. Le Formulaire d'instructions de MeDirect signé par tous les héritiers. En ce qui concerne les mineurs, la procuration du tuteur désigné ou un document équivalent suffit.
B. une instruction reçue de la part du notaire, mandaté par les héritiers ayants droit, en vue d'agir en leur nom dans la répartition des biens détenus par le défunt.*

Ce formulaire d'instructions MeDirect doit être rempli en lettres majuscules.

VEUILLEZ NOTER

- Il n'est pas possible de renommer les comptes de la personne décédée pour les convertir en un compte au nom de l'héritier (des héritiers). Vous trouverez plus de détails sur ce sujet dans les sections ci-dessous.*
- Tous les comptes détenus au nom de la personne décédée seront fermés après l'exécution des instructions contenues dans le formulaire d'instructions MeDirect.*
- Un montant de 50 euros sera prélevé pour le traitement de la succession.*

2. DONNÉES PERSONNELLES DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

o M o Mme o Mlle

Prénom : ----- Nom de famille : -----

Adresse : -----

Numéro : ----- Boîte postale : ----- Code Postal : ----- Ville : -----

Pays : ----- Numéro de registre national : -----

Date de naissance : --/--/---- Date du décès : --/--/----

Nom du conjoint : -----

3. DONNÉES DE LA PERSONNE DE CONTACT

Par la présente, les soussignés déclarent que la personne mentionnée ci-après a été désignée comme personne de contact pour le traitement du dossier de succession au nom de la personne décédée mentionnée à la section 2 :

Notaire Héritier Autre : -----

O M O Mme O Mlle

Prénom : ----- Nom de famille : -----

Adresse : -----

Numéro : ----- Boîte postale : ----- Code postal : ----- Ville : -----

Pays : -----

Numéro de téléphone : ----- Numéro de GSM : -----

Email: -----

4. DÉBLOCAGE DES COMPTES

Si la personne décédée est le conjoint d'un client de MeDirect, elle peut souhaiter débloquent les comptes personnels MeDirect, en cochant la case ci-dessous :

5. INSTRUCTIONS RELATIVES AUX COMPTES LIQUIDITÉS ET COMPTES D'ÉPARGNE

Les héritiers peuvent devenir clients chez MeDirect (s'ils ne le sont pas encore) et ouvrir un compte liquidités / d'épargne de leur choix en leur nom propre. Dans ce cas, des instructions sont requises pour transférer le solde en espèces à ce(s) compte(s) qui viennent d'être ouverts. Veuillez noter que ce compte sera ouvert au taux d'intérêt en vigueur lors de l'ouverture du compte.

Il est également possible de transférer le solde à une autre institution financière.

Compte d'épargne réglementé joint avec la personne décédée : Si le compte d'épargne réglementé était détenu conjointement par la personne décédée et l'héritier, le solde peut être transféré sur un compte d'épargne réglementé personnel et la prime continue à courir à compter de la date du premier versement sur le compte d'épargne réglementé détenu conjointement par le défunt et l'héritier.

6. INSTRUCTIONS RELATIVES AUX COMPTES DE GESTION DE PATRIMOINE

Les titres financiers détenus sous gestion discrétionnaire ne peuvent être transférés et doivent être vendus contre des liquidités.

Les titres seront vendus à la suite de la vérification par MeDirect des instructions des héritiers ou du notaire.

7. INSTRUCTIONS RELATIVES AUX COMPTES D'INVESTISSEMENT ET AUX PORTEFEUILLES-MODÈLES

Ne remplissez cette section que s'il y a des titres financiers détenus dans un compte d'investissement (execution only) et/ou dans une portefeuille-modèle appartenant à la personne décédée.

Veillez cocher les options appropriées dans la liste ci-dessous :

O VENDRE TOUS LES TITRES DÉTENUS SUR LE COMPTE D'INVESTISSEMENT

O TRANSFÉRER TOUS LES TITRES DÉTENUS SUR LE COMPTE D'INVESTISSEMENT VERS UN AUTRE COMPTE MEDIRECT

O TRANSFÉRER TOUS LES TITRES DÉTENUS SUR LE COMPTE D'INVESTISSEMENT VERS UNE AUTRE INSTITUTION FINANCIÈRE

Veillez noter que la demande de transfert de titres financiers vers une autre institution financière entraîne des frais (voir Guide Tarifaire MeDirect). Veuillez contacter l'institution financière vers laquelle vous souhaitez transférer les titres, puisque c'est elle qui devra procéder au transfert en votre nom. Dans un tel cas, il n'est pas nécessaire de remplir le tableau ci-dessous.

Veillez remplir le tableau ci-dessous avec les instructions et les détails pertinents :

Remplir le formulaire d'instructions de MeDirect en majuscules et l'envoyer par email à l'adresse suivante : succession@medirect.be Veuillez noter qu'il vous est également possible de nous l'envoyer par courrier postal.

8. SIGNATURE DE TOUS LES HÉRITIERS

Tous les héritiers indiqués dans l'acte/certificat d'hérédité doivent parapher chaque page de ce document et signer ci-dessous. En ce qui concerne les mineurs, la procuration du tuteur désigné suffit. Les signatures doivent correspondre à celles qui figurent sur leur carte d'identité en cours de validité. En cas de non-conformité, MeDirect se réserve le droit de refuser les instructions et d'en demander de nouvelles.

Veuillez indiquer le nom et prénom, la date, la signature et les coordonnées (numéro de GSM, adresse email) de chaque héritier.

Nom:
Date:
Numéro de gsm:
Email:

Signature:

Nom:
Date:
Numéro de gsm:
Email:

Signature:

Nom:
Date:
Numéro de gsm:
Email:

Signature:

Nom:
Date:
Numéro de gsm:
Email:

Signature: